



SYNDICATS CGT ET UGICT-CGT  
METSO MINERALS FRANCE S.A.  
41 rue de la République  
71009 Mâcon

Tél : 03 85 39 67 46.  
E-mail : cgt.metso@wanadoo.fr

Mâcon le 09/02/2010.

Les élus C.G.T. au C.E.  
Le représentant syndical au C.E.

à

Mme MERCIER-GIRARDIN  
Inspectrice du travail Mâcon Nord.  
952 avenue de Lattre de  
Tassigny  
71031 MACON CEDEX

Copie à

Mr le préfet de Saône et Loire.  
Mr le directeur départemental du travail  
Mr le directeur général et Mme la D.R.H. de METSO  
MINERALS France S.A.

Objet: non respect de la consultation du C.E.  
Chômage partiel

Madame l'inspectrice,

Nous sommes face à deux problèmes importants.

1) Changements d'horaires dans les ateliers (mises en équipe 2x7 de salariés faisant l'horaire journée) sans consultation préalable du C.E. Mais également davantage de salariés travaillant en nuit.

2) Pendant que la direction effectue ces changements d'horaires elle continue de demander du chômage partiel. Certains chôment pendant que d'autres font les équipes ou les nuits. Elle profite également de ce chômage pour enlever une 1/2 prime d'assiduité aux salariés qui pointent.

**En conséquence :**

Nous vous demandons d'intervenir auprès de notre direction pour que la loi sur l'information consultation des C.E. soit respectée.

D'autre part la direction de l'entreprise s'engage dans un processus des plus douteux. Tout en continuant de toucher les aides de l'état par le biais du chômage partiel elle s'engage dans une flexibilité outrancière, tout ceci dans un but strictement financier, c'est-à-dire dégager un maximum de profit

Nous vous informons que malgré une baisse du chiffre d'affaires de 34 %, l'entreprise dégagerait en 2009 un bénéfice brut d'au moins 18,5 M.€, et qu'en 2009, 20 M.€ de dividendes ont été versés aux actionnaires.

Les aides de l'état via le chômage ont contribué à ce résultat, et c'est d'autant plus anormal que certaines aides sont attribuées pour du personnel d'encadrement et les forfaits jours alors qu'ils viennent travailler pendant leurs jours de chômage hebdomadaire.

**Notre syndicat et nos élus au C.E. demandent l'arrêt immédiat du chômage partiel dans l'entreprise. Il est anormal d'utiliser l'argent public pour faire davantage de profits et utiliser cette période de crise pour mettre en place une organisation du travail hyper flexible, qui ne respecte ni les institutions représentatives ni bien entendu les individus, dans le but d'atteindre comme le demande les dirigeants du groupe METSO, 10 % d' Operating Profit.**

Dans l'attente, recevez, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Les élus C.G.T. au C.E.

G.CREUSEVAUT J.MARIN. S.DI GREGORIO S.COURBET. M.CROGUENNEC.

Le représentant syndical C.G.T.

A. DELEAUD.